

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Un an... \$ 3 00
Huit mois... 2 00
Six mois... 1 50
Quatre mois... 1 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance... 0 75

L'ELECTEUR
JOURNAL DU SOIR

BUREAU: 111, Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne)... \$ 0 1
Autres insertions, si plagiées... 0 05
Trois jours par semaines... 0 07

ERNEST PACAUD, Editeur-propriétaire

ULRIC EARTHE, rédacteur

L'ELECTEUR

QUÉBEC, 9 JUILLET 1892

EDITION DU MIDI

LES TAXES

SONT-ELLES CONSTITUTIONNELLES? SONT-ELLES JUSTES?

Le gouvernement De Boucherville a fait revivre la taxe sur les municipalités, destinée à subvenir aux frais d'entretien des aliénés. Cette taxe, on s'en souvient, avait été abolie par M. Mercier.

Non seulement on a mis à la charge des municipalités la moitié des frais d'entretien des aliénés, mais l'on a aussi passé une loi portant que les frais d'entretien des enfants dans les écoles de réforme et d'industrie seraient aussi payés pour les trois quarts par les municipalités.

Ces taxes, les plus odieuses entre toutes, sont-elles constitutionnelles? Notre législation avait-elle le pouvoir de les établir? Nous prétendons qu'elle n'en avait pas le droit.

Cette prétention va surprendre bien des gens. On va nous dire: comment se fait-il, si cette taxe est inconstitutionnelle, que personne ne l'ait contestée lorsque le gouvernement Chapleau l'a imposée pour la première fois?

Cela ne prouve rien; le fait qu'elle n'ait pas été attaquée comme ultra vires devant nos cours de justice ne prouve pas sa constitutionnalité. Du reste les taxes imposées par M. Chapleau pesaient sur les municipalités locales directement. Il n'en est pas de même pour les dernières. Examinons la question.

En vertu de la nouvelle loi, les municipalités des comtés sont tenues de contribuer pour moitié dans les frais d'entretien des aliénés et pour les trois quarts pour ceux de nos écoles de réforme et d'industrie. Ces taxes—remarquons le bien,—sont payées au gouvernement par ces municipalités, qui à leur tour les perçoivent des municipalités locales, à qui elles les font payer, soit sur les contribuables si les parents des internés sont trop pauvres, soit sur les parents eux-mêmes s'ils ont des moyens.

Est-ce là une taxe directe? Pas le moins du monde. Or, le gouvernement local qui n'a qu'à prélever d'autres taxes pour payer la taxe directe. C'est la clause 91 de l'Acte Fédéral qui le dit. On sait que les asiles sont établis dans un double but: 1o pour la protection du public; 2o pour la guérison des patients. Dans le premier cas, c'est un service public rendu à la société et le gouvernement ne peut pas plus faire payer pour celui-ci que pour les prisons qui, elles aussi, sont établies dans un but de protection publique. Dans l'autre cas, celui de la guérison, c'est une matière qui intéresse uniquement les parents des malades, et pour laquelle ils doivent payer. Qu'est-ce donc encore une fois que la taxe directe? Quels en sont les caractères distinctifs? Il est important de les bien préciser pour décider le cas qui nous occupe. Nous avons déjà donné la définition du grand économiste Mill. Aujourd'hui nous allons citer celle de J. B. Say, empruntée à son Economie Politique:

"On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien on leur demande directement une portion du revenu qu'on leur suppose, c'est l'objet des contributions directes; ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec sa valeur. Tantôt, cette dernière est faite au moment où le produit franchit les frontières (les douanes). Tantôt, c'est au moment où le produit passe de

"la main du dernier producteur dans celle du consommateur qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre, Stamp duty). Tantôt, il frappe non la marchandise elle-même, mais l'acquiescement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce. Toutes ces manières de lever les contributions se rangent dans la classe des contributions indirectes parce que la demande n'en est adressée à personne directement."

Cette dernière partie de la citation de Say régle suivant nous la question quant à la taxe pour les asiles, les écoles de réforme et d'industrie. En effet, la taxe n'est pas imposée sur ceux qui doivent directement la supporter, comme les contribuables ou les parents des internés, mais bien sur les municipalités qui, elles, à leur tour se font payer par ces personnes. En payant ces taxes, les municipalités ne sauraient prétendre que c'est en rémunération des services qu'elles ont reçus du gouvernement, puisque ce ne sont pas elles, mais les parents des internés, qui en ont bénéficié. Or, si le gouvernement n'a pas rendu aux municipalités les services en question, il n'a pas le droit d'exiger d'elles une rémunération pour l'aider à payer des dépenses dont elles n'ont pas profité.

Est-ce que les contributions ainsi imposées sur les municipalités sont des taxes directes? Assurément non. Mais citons encore une autre définition encore plus claire de ce qui constitue une taxe directe. Merlin dans son Répertoire, au mot "Contributions Indirectes" dit:

"On distingue deux sortes de contributions, les contributions directes et les contributions indirectes. Les contributions directes sont celles qui sont levées sur les personnes."

En présence de toutes ces définitions si claires, est-il possible de soutenir pour un seul instant que les taxes telles qu'imposées sur les municipalités pour les asiles soient des taxes directes? Nous ne le croyons pas. Or, du moment qu'elles sont des taxes indirectes, elles échappent à la juridiction de notre législature locale et elles sont inconstitutionnelles.

Qu'on remarque bien que le Conseil Privé, en déclarant ultra vires la loi relative aux timbres à être apposés sur les polices d'assurance, s'est basé, quant à savoir si cette taxe était directe ou indirecte, sur la définition donnée par un grand économiste politique, Mill. Nous avons cité celle de J. B. Say qui est, lui aussi, une incontestable autorité en matière d'économie politique. Suivant nous, elle établit clairement que la taxe relative aux asiles et aux écoles de réforme et d'industrie est une taxe indirecte, que notre législature provinciale n'a jamais ou le droit d'établir. Le gouvernement ne pourra pas la collecter si les municipalités refusent de payer.

Les journaux conservateurs, incapables de réfuter nos arguments, prétendent que nous préchons une croisade en faveur de la restriction des droits des provinces. Cela est faux. Nous discutons une question constitutionnelle très sérieuse. Il s'agit de savoir quels sont les pouvoirs qui appartiennent aux législatures provinciales en vertu du pacte fédéral. Ce sont les chefs conservateurs qui nous ont dotés d'une Confédération: si les termes de l'acte sont obscurs, à qui la faute?

Du reste, nos adversaires avaient-ils de si grands scrupules quand ils demandaient le désaveu d'actes passés par les gouvernements de MM. Mowat et Mercier? Pour susciter des embarras à des adversaires politiques, ils faisaient intervenir leurs chefs à Ottawa qui désavouaient sans scrupules des lois parfaitement constitutionnelles. Aujourd'hui nous mettons en question la constitutionnalité de lois qui excèdent les pouvoirs des législatures locales, et l'on nous représente comme des ennemis de la province!

Comme journaliste, c'est notre devoir de dire au public qu'on va l'exploiter et nous n'y faillirons pas. Nous espérons qu'il y aura des municipalités qui iront demander aux tribunaux si le gouvernement des hommes gens peut ainsi les tondre à son gré.

PARCELLES DE BON SENS
N'est-il pas absurde de dire qu'une nation impose de force à une autre nation ce qu'elle a de mieux en fait de produits? Qui donc, pris individuellement, aurait l'idée de se dérober à une invasion de cette espèce? Qui donc refuserait qu'on l'inonde avec les costumes et articles de toilette dont sa femme et ses filles peuvent avoir besoin; qu'on l'envahisse au moyen d'un cheval et d'un buggy; qu'on l'écrase d'habits, d'épicerie, de bon papier, de beaux tableaux et de tous autres objets de prix? Et qui donc se montrerait charmé et content que quelqu'un prit sur lui le "protection" en chassant ceux qui lui apportent toutes ces bonnes choses?

LES EXAMENS À L'ÉTUDE DU BARREAU
Les examens du Barreau, qui viennent de se faire en cette ville, ont encore donné lieu à la même observation que se répète à chaque examen depuis quelques années.

C'est que l'admission à l'étude du droit est devenue une sorte de tirage au sort indépendant du talent, où il n'y a qu'un nombre extrêmement limité de bons billets.

Actualités
Le Witness trouve qu'un lien de faire des facettes au sujet des articles de l'Electeur sur les taxes, les organes du gouvernement feraient mieux de chercher à les réfuter par des arguments.

Interview avec l'honorable M. McIntosh
Commissaire de la province de Québec à l'exposition de Chicago

L'honorable M. McIntosh, commissaire provincial à l'Exposition de Chicago, a informé hier un de nos collaborateurs qu'il est très occupé dans le moment à préparer les exhibits provinciaux et que les perspectives de succès sont excellentes de toute manière.

Notre commissaire partira prochainement pour Chicago pour entrer en communication directe avec les autorités là.

En attendant, bien que son bureau d'avis ait été organisé de façon à ce que les différentes branches ne soient pas officiellement nommées, notre commissaire n'est pas inactif.

De plus, comme nous l'avons fait voir, la conduite des examinateurs du Barreau est injuste pour le talent, et par conséquent mesquine et étroite.

Septième parlement.—Deuxième session
Ottawa, 8 juillet.

La Chambre a tenu séance ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. D'Alton.

Le Sénat a tenu séance ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. D'Alton.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Actualités
Le Witness trouve qu'un lien de faire des facettes au sujet des articles de l'Electeur sur les taxes, les organes du gouvernement feraient mieux de chercher à les réfuter par des arguments.

Interview avec l'honorable M. McIntosh
Commissaire de la province de Québec à l'exposition de Chicago

L'honorable M. McIntosh, commissaire provincial à l'Exposition de Chicago, a informé hier un de nos collaborateurs qu'il est très occupé dans le moment à préparer les exhibits provinciaux et que les perspectives de succès sont excellentes de toute manière.

Notre commissaire partira prochainement pour Chicago pour entrer en communication directe avec les autorités là.

En attendant, bien que son bureau d'avis ait été organisé de façon à ce que les différentes branches ne soient pas officiellement nommées, notre commissaire n'est pas inactif.

De plus, comme nous l'avons fait voir, la conduite des examinateurs du Barreau est injuste pour le talent, et par conséquent mesquine et étroite.

Septième parlement.—Deuxième session
Ottawa, 8 juillet.

La Chambre a tenu séance ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. D'Alton.

Le Sénat a tenu séance ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. D'Alton.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Le comité de l'exposition de Chicago doit déposer \$187,000 pour organiser des concerts instrumentaux.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 200,000 femmes à New-York dans cent industries, sur lesquelles 127,000 supportent leurs maris.

Actualités
Le Witness trouve qu'un lien de faire des facettes au sujet des articles de l'Electeur sur les taxes, les organes du gouvernement feraient mieux de chercher à les réfuter par des arguments.

Mascarade en costume masculin
Arrestation de deux jeunes filles à Montréal

Montréal, 9 juillet.—Le sergent Beau chemin ayant eu affaire à faire la patrouille la nuit dernière vers une heure, sur la rue Craig, près de la rue St-Laurent, il aperçut deux jeunes gens, comme il a supposé qu'ils étaient d'abord, mais après les avoir questionnés, il s'aperçut qu'il avait affaire à deux jeunes filles, qui depuis quelque temps, paraît-il, s'amusaient à se promener dans les rues de la ville en costume masculin.

Le sergent Beauchemin a cru, avec raison, mettre les deux imprudentes en état d'arrestation et les a conduites au poste de l'hôtel de ville. Elles ont donné les noms de Marie Louise Deschênes, 19 ans, et Rosalba Gagné, 17 ans.

L'année des deux vient de purger une sentence de 18 mois de prison des femmes pour avoir l'autisme dernier attenté à ses jours en essayant de s'empoisonner. L'histoire est tellement comique que, vêtue d'habits masculins, l'année des deux trouverait le limier de police le plus digne.

Entrée en service:
Madame, au moment d'engager une bonne. Dites-moi, ma fille, avez-vous un amoureux.

—En justice de paix:
Le juge, au témoin (un vagabond).—Où demeurez-vous?
Le témoin.—Hum!... Poste restante.

—En instance de divorce.
Le juge, au mari, monsieur le président, que mon mari m'a roué de coups.
—Lui! un manchot!
—Justement, il me frappait à bras raccourcis.

—Entre maîtresse et domestique:
—Françoise, je vous défends de recevoir personne dans votre cuisine; c'est tous les jours un cousin, un militaire, ou un pays nouveau qui vient vous faire la cour!
—Mais, madame, puisqu'ils m'apportent!

AVIS AUX ABONNES
A partir de cette date, aucun agent n'est autorisé à collecter les abonnements à L'ELECTEUR en dehors de la ville de Québec.

Messe solennelle à la Pointe-aux-Trembles
Le bateau Ste-Croix laissera le marché Champlain.

Mlle Sheppard
Etablissement de couture, confection de robes et manteaux

Occasion spéciale d'été
Mlle SHEPPARD désire signaler spécialement une REDUCTION CONSIDÉRABLE qu'elle vient de faire sur ses marchandises d'été.

Chapeaux et Capotes garnis
SPLENDIDE ASSORTIMENT DE BLOUSES, MITAINES, LIGÈRES, CORSETS

A VENDRE
Coaltar! Coaltar! \$3.25 PAR BARIL EN LOT

James Bisset & Cie
260, RUE ST-PAUL

VIVEZ SOIXANTE-DIX ANS!
avec le remède pour les hommes du VIEUX DOCTEUR GORDON

Le remède au monde nul donnera les résultats magiques suivants et qui ne manque jamais de les donner.

QUEEN MEDICINE Co.
A VENDRE PAR J. E. ROY

A VENDRE OU A LOUER
AU BASSIN DE MONTMAGNY

NOS ABATTOIRS
AVIS

A tous les commerçants de la ville et de la campagne qui viennent à Québec vendre leurs animaux

T. Blouin & Cie.
5 juillet—1 sem.

Grand Bazar à Rimouski

PROVINCE DE QUÉBEC
ASSOCIATION DES ARCHITECTES

Traverse de Québec et Lévis

Traverse de Québec et Lévis

Traverse de Québec et Lévis

Traverse de Québec et Lévis

Traverse de Québec et Lévis

Traverse de Québec et Lévis

Le Guide du Voyageur
Détails complets sur le départ et l'arrivée des convois de chemin de fer, bateaux, paquets.

Le Guide du Voyageur
Détails complets sur le départ et l'arrivée des convois de chemin de fer, bateaux, paquets.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION
RICHIEUX ET ONTARIO ENTRE QUÉBEC ET MONTREAL

DE QUÉBEC A L'ISLE D'ORLÉANS
Vapeur "O'LEANS"

DE QUÉBEC A ST-ROUALD
Vapeur "LEVIS"

VAPEUR MONTMAGNY
Capt. VIEN

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

TRAVERSÉ DE QUÉBEC ET LÉVIS

Les bijoux de la Marquise

L'incartout d'un jeune sous-officier

Paris, 22 juin.

Un mois de novembre dernier, un vol considérable de bijoux était commis au château de Tostat (Hautes Pyrénées), chez la marquise de Casajara, née d'Anselme de Puyssaye, d'une des plus vieilles familles du Bigorre.

On commença par arrêter la femme de chambre de la marquise, Marie Sarraïna, jeune fille de 18 ans, qui, pressée de questions, s'avoua coupable et prétendit avoir jeté les bijoux volés dans un canal; mais revenant bientôt sur cette première version, Marie Sarraïna déclara s'en être donnée à son vol.

La malheureuse sage-femme fut arrêtée à son tour. Le parquet ne recruta son innocente qu'au bout d'un mois de détention préventive.

Marie Sarraïna avait, en effet, lancé la justice sur une fausse piste, pour assurer l'impunité de son vol; mais, comme son propre dit-on, lequel n'était autre que le propre venin de la marquise et son fils adoptif, M. Lunier de Poë, sous-officier au 14^e chasseurs. Il fallut pourtant qu'elle se décidât à faire connaître la vérité et, comme en même temps, une partie des bijoux appartenant à la marquise furent vendus entre les mains d'un marchand de Verdun auquel M. Lunier de Poë les avait vendus.

Mis en état d'arrestation, le jeune sous-officier recruta, en effet, qu'il avait commis le vol pendant un congé de convalescence, passé au château de Tostat.

Cette affaire fut jugée par un tribunal de Tarbes.

Marie Sarraïna, une fort jolie blonde, renouvelée ses précédents aveux. Elle est encore accusée d'un autre crime justiciable de la cour d'assises, et pour lequel elle sera jugée ultérieurement.

Interrogée par le président, la jeune fille déclara que si elle n'a pas accusé le débet de l'instruction M. Raoul Lunier de Poë, c'est que ce dernier lui avait promis de l'emmenner à Verdun. Elle ajouta qu'elle a surpris le veuve de la marquise en train de voler les bijoux de la marquise dans sa tante, et quant à elle, sa part dans le détournement se bornait à une paire de boucles d'oreille et à un bracelet qu'elle remit à un ami, dit-elle, pour lui faire une surprise.

M. Lunier de Poë confessa à son tour que, traversant la chambre de sa tante, la veille de son départ pour Verdun, il avait vu à la mauvaise pensée de fouiller dans un tiroir ouvert, mais il ajoute immédiatement qu'il croyait reconnaître les diamants de sa mère, en particulier une rivière, appartenant en réalité à la marquise de Casajara.

J'ai envoyé ces diamants à des camarades, dit-il, en leur racontant que c'étaient des bijoux de famille, et je les ai chargés de les vendre. Un bijoutier de Verdun leur en donna 300 francs.

Mme de Casajara, entendue comme témoin, affirme que si son veuve lui avait remis ses bijoux, c'est qu'elle considérait comme son fils.

Le tribunal se déclare incompétent en ce qui concerne Marie Sarraïna, fille de service à gages, justiciable des lors de la cour d'assises. Mais il condamne M. Lunier de Poë à six mois de prison, avec application de la loi Bérenger.

Cette affaire qui a eu un véritable retentissement dans tout le Bigorre, avait attiré une foule considérable à l'audience du tribunal correctionnel de Tarbes.

Après le prononcé du jugement, le président invite M. Lunier de Poë à faire oublier par une conduite irréprochable cette grave inaction de jeunesse.

LE CHOLERA EN EUROPE

Londres, 8 juillet.—D'après le correspondant du Times à Saint-Petersbourg, le choléra envahit la Russie. On a déclaré que le choléra n'est pas intervenue la forme de Nijni-Novgorod, et de se contenter de prendre pour la réception des marchandises toutes les mesures d'hygiène et de désinfection recommandées par les circonstances.

Le Morning annonce que deux cas de choléra existaient dans le district de Moscou, se sont produits à Londres même. Les autorités locales auraient convoqué d'urgence une commission d'hygiène.

Vienna, 8 juillet.—Le Journal de Vienne publie l'information suivante: "La moitié de la population d'Astrakan se refusait à prendre les mesures de précautions imposées par les conseils d'hygiène. La foule se répand dans les rues en protestant contre l'intervention des autorités sous prétexte que, dans d'autres circonstances, l'épidémie a disparu sans le secours de mesures spéciales. Les habitants regardent les calamités du fléau comme un châtiment du ciel et s'y résignent passivement. Le port d'Astrakan est encombré d'une énorme quantité de navires auxquels l'accès du Volga est interdit."

Hambourg, 8 juillet.—Le Journal de la Bourse dit que la moitié de la population de Sakon a déjà abandonné le port, et ceux qui restent s'apprêtent à suivre l'exemple. Le nombre des passagers fuyant les lieux infestés par l'épidémie est si grand que le transport des marchandises est suspendu, tout le matériel de transport étant occupé par le service des voyageurs. Nombre d'usines ont cessé de fonctionner, il manque d'ouvriers. Bientôt il n'y aura plus une seule d'ouvrière.

Saint-Petersbourg, 8 juillet.—Dans un conseil des ministres tenu hier, il a été décidé d'élaborer un plan d'ensemble des mesures qui paraissent les meilleures pour combattre l'épidémie. Entre autre choses, les ministres ont résolu d'envoyer des instructions directes à toutes les autorités locales.

Des quarantaines ont été établies à Bakon. L'alarme est générale par suite de la reconnaissance officielle du choléra à Saratov, capitale de la province de ce nom, sur la rive droite du Volga. Par suite de la position de cette ville entre Moscou, Astrakan et Nijni-Novgorod, il est à craindre que l'épidémie ne rayonne bientôt à travers la contrée. Le public est parti à cause que le choléra a pénétré plus avant dans l'intérieur que ne l'annoncent les avis officiels. Nijni-Novgorod, où doit se tenir la grande foire annuelle qu'on a été sur le point d'interdire, va être complètement nettoyé, soigné et désinfecté.

Les habitants ont été prévenus qu'ils ont à se conformer aux prescriptions édictées par les autorités en vue de prévenir l'explosion du choléra et que ceux qui, par négligence ou par parti-pris, ne s'y soumettront pas seront chassés de la ville.

Une dépêche de Tiflis annonce que les autorités municipales d'Astrakan manquent des fonds nécessaires pour assurer les mesures d'hygiène. Astrakan est bâtie sur une île élevée du Volga, les rues irrégulièrement tracées, humides et sales risquent de devenir un véritable foyer d'infection.

Berlin, 8 juillet.—D'après une dépêche adressée à la Gazette de Cologne, plusieurs cas de choléra se sont produits à Saint-Petersbourg. Le bruit se répand que le choléra envahit tout le cours du Volga et a atteint Kibynsk, Takhov et Orel.

La recrudescence de choléra à Astrakan a provoqué dans une partie de la population une panique qui a en grand résultat une sérieuse émeute. Un grand nombre d'ouvriers, auxquels on avait avancé leur salaire pour les engager à ne pas déserteur la ville, ont voulu quitter le place en abandonnant leurs patrons. La police a tenté de s'opposer à leur départ mais, étant impuissante à les arrêter, a dû faire appel à la troupe. Les émeutiers ont été dispersés après une longue résistance. Quelques-uns d'entre eux ont été tués, et beaucoup ont été blessés aux cours des bagarres qui se sont produites avec les soldats.

Paris, 8 juillet.—Le maire de Neuilly (Seine) a été atteint de la choléris. Trois autres semblables se sont déclarés à Saint-

Paquetbot français copié en deux

Paris, 8 juillet.—Le paquebot Maréchal Canrobert, de la compagnie générale transatlantique, faisant le service de la Méditerranée a été copié bas par le cuirassé français le Hoche, au large de l'île Planier, dans le golfe du Lion, à huit milles sud-ouest de Marseille. Sept personnes ont été noyées. Le Maréchal Canrobert avait essayé de traverser la ligne d'évolution de l'escadre. Une fausse manœuvre a déterminé la collision.

Au moment où elle s'est produite, la plupart des passagers étaient réunis sur le pont suivant avec intérêt les manœuvres de l'escadre. Le paquebot a été littéralement coupé en deux par l'épave du Hoche, sur lequel flottait le pavillon amiral, et a tout aussitôt coulé bas. Le Hoche, ayant stoppé immédiatement, son équipage s'est porté au secours des naufragés et, grâce à l'activité déployée, on a pu sauver un grand nombre de personnes, dont plusieurs enfants. On ignore si le Hoche a subi des avaries.

Une dépêche complémentaire indique que c'est par suite de l'épaisse fumée, occasionnée par le tir des canons, que la collision a été déterminée. Les officiers du Hoche n'ont pu voir le paquebot français, qui était trop tard pour éviter le désastre. La violence du choc a été terrible. Les deux navires emportés dans le même élan ont, pendant quelques minutes, coulé sur la surface des eaux collés l'un à l'autre.

Dans ce court intervalle de temps, les officiers passés en revue compte tenu d'un détaché de l'avant du Hoche, le Maréchal Canrobert coulerait à pic.

Aussi se hâtèrent-ils de le lier au Hoche avec de solides amarres afin de donner aux passagers le temps de se sauver sur leur propre navire. C'est grâce à cette présence d'esprit des officiers que de plus grands naufrages furent évités. En effet, dès que le Maréchal Canrobert fut détaché du Hoche, il disparut aussitôt sous les vagues. Cinq passagers manquèrent. On suppose qu'ils ont été tués par l'épave du Hoche au moment où celui-ci a coupé le paquebot.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

Marseille, 8 juillet.—La dernière dépêche au sujet de la collision entre le Hoche et le paquebot Maréchal Canrobert porte que sept passagers de ce navire ont péri. Les victimes sont trois enfants, deux soldats, le procureur de la République de Bône et un autre passager.

EN CHARGEMENT

8 juillet.—Ipatov, 506, London, Dobell, Beckett & Co, Bowen's Cove.

Bertha, 507, Liverpool, J. Burstall & Co, Spencer Cove.

Halden, 544, Lunderland, W. & J. Sharples, Silvery Cove.

H. Sanders, 101, Albany, Picher & frère, Bassin Louise.

A. G. Perham, 98, Albany, Picher & frère, Bassin Louise.

Volunteer, 96, New York, Hall & Price, Montmorency.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

EN CHARGEMENT

8 juillet.—Ipatov, 506, London, Dobell, Beckett & Co, Bowen's Cove.

Bertha, 507, Liverpool, J. Burstall & Co, Spencer Cove.

Halden, 544, Lunderland, W. & J. Sharples, Silvery Cove.

H. Sanders, 101, Albany, Picher & frère, Bassin Louise.

A. G. Perham, 98, Albany, Picher & frère, Bassin Louise.

Volunteer, 96, New York, Hall & Price, Montmorency.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price Bros & Co, (Laden à St Thomas).

Ipatov, Svvertsen, London, Dobell, Beckett & Co.

Canal boat H. Sanders, Gunderson, Albany, Picher & frère.

A. G. Perham, Guindon, Albany, Picher & frère.

Volunteer, Donahue, New York, Hall & Price.

Acquisitions

8 juillet.—SS Otter, Rousseau, Natashquan, A. Fraser & Co.

Barque Nias, Henriksen, Honfleur, Price

Les élections d'Angleterre

Les dépêches du câble n'indiquent pas de changement important dans la situation des partis.

Il y a eu hier 24 élections. Les Libéraux ont perdu deux sièges, et en ont gagné deux.

Voici le résultat de toutes les élections de la semaine jusqu'à hier soir :

Conservateurs élus..... 194
Libéraux..... 130

Majorité tory..... 36

D'après les dernières dépêches, qui sont de source conservatrice, dans les cercles libéraux à Londres on croit que la majorité de Gladstone sera dans 150 cent voix ; dans les cercles indépendants, on lui donne 50 voix ; aux comités conservateurs, on prétend qu'il n'aura pas plus d'une vingtaine.

Les commentaires vont déjà leur train sur la composition du nouveau cabinet. On mentionne M. Henry Fowler comme chancelier de l'Echiquier et sir Wm. Vernon Harcourt comme premier lord du Trésor et leader du gouvernement à la Chambre des Communes.

Cet arrangement impliquerait la retraite de M. Gladstone à la Chambre des lords ; mais dans les cercles libéraux, on ridiculise l'idée de son acceptation de la pairie.

On est en général d'opinion que, pour arriver avec une majorité du gouvernement suffisante pour assurer le home rule à l'Irlande, la parti Gladstonienne devra enlever encore une quarantaine de comtés aux conservateurs ; le Times admettait hier qu'il restait au moins 50 sièges que les libéraux sont certains de remporter.

Le fait capital qui se dégage jusqu'ici des élections, c'est que les groupes secondaires sont annihilés, et qu'il ne reste plus en présence que deux grands partis, conservateurs et libéraux.

Une poignée d'arguments "ad hominem"

L'indignation publique contre les nouvelles taxes va croissant. Pour mieux en démontrer l'iniquité, nous allons encore inventer quelques cas à l'intention des journaux bleus qui nous traitent de visionnaires.

Comme nous donnons des noms propres, des dates, des faits spécifiques, nos adversaires ont toutes les chances possibles de nous confondre si nous ne disions pas la vérité.

Que pensent-ils de ceci par exemple ? Mercredi dernier, 6 juillet, M. Louis Myrand, domicilié rue de la Reine à St-Roch, a vendu sa maison à M. L. Le-gendre au prix de \$1300. L'évaluation municipale était de \$2800, \$1500 de plus que la valeur marchande. Cette vente a donc occasionné une taxe de \$42, la taxe était prélevée sur le montant indiqué au rôle d'évaluation. Dans ce cas, c'est le vendeur qui l'a payée. Autant à ajouter à la perte causée par la dépréciation de sa propriété.

Que pensent nos adversaires de cet autre cas, qu'on vient de nous signaler ? Un moulin appartenant à M. Réal Pellerin à Trois-Saumons, a été vendu \$2000 à M. Coulombe. Au moment psychologique de payer la taxe, on a constaté au rôle d'évaluation municipale que l'immeuble était coté à \$4000, et qu'en conséquence, à 1 1/2 %, il aurait une bigatelle de \$60.00 à payer argent comptant au gouvernement. On conçoit l'irritation des parties au contrat. Comme l'acquéreur est un bon bleu, le conseil de St-Jean Port Joy, aussi composé de conservateurs, s'est dit : Il faut tâcher d'atténuer le coup si nous ne voulons pas tout notre parti dans la paroisse. Alors les municipaux conservateurs ont imaginé de décréter une correction au rôle d'évaluation de manière à réduire le chiffre d'évaluation du moulin en question. On va tâcher de régler cette affaire en famille, pour aider ce bon gouvernement de la taxe.

Autre trait tout récent. C'est hier que la maison de l'honorable Charles Langelier a été vendue par le Sheriff. Elle a été adjugée pour \$8000 à M. Ovi-dio Picard, l'entrepreneur plombier du faubourg St-Jean, qui avait une hypothèque de \$10,000. L'honorable du Sheriff étant de 5 p. c., c'est tout de suite \$400 à déduire. M. Picard aura à dépenser quelques milliers de piastres pour finir les travaux, et s'il veut s'en débarrasser, il aura 1 1/2 p. c. de taxe à payer sur l'évaluation municipale, qui ne sera pas moins de \$20,000, soit \$375. Ajoutons les frais de justice, et l'on arrive à une perte directe de près de deux mille piastres, sans compter les frais de parcheminement et d'hypothèque.

Nos adversaires veulent-ils encore d'autres cas ? Un Canadien fixé depuis quelques années à Manistec (Mich.), où il exerçait le métier d'entrepreneur, allié d'une de nos meilleures familles de Québec, est revenu au pays dans l'intention de s'y établir. Hier même, il a fait l'acquisition d'une propriété au prix de \$1350. Qu'on juge de sa stupefaction en apprenant qu'il avait une taxe de \$39 à payer, car la propriété était évaluée sur le rôle à \$2600, le double du prix d'achat. Cette propriété était abandonnée depuis dix ans et avait perdu sa valeur. Il faut aimer son pays pour y revenir dans ces conditions. Cet excellent patriote repartira lundi pour Manistec, et il se propose bien de prévenir ses amis là-bas que ce n'est pas le temps de se rapatrier, que la province de Québec a un gouvernement qui ne veut plus que les Canadiens.

Comment voyez-vous que les Canadiens

Comment voyez-vous que les Canadiens

pays et qui ne se sentent pas un goût prononcé pour la vache enragée, ne fassent pas leurs paquets et ne filent pas aux Etats-Unis ?

N'est-ce pas le fait le plus triste de notre histoire que de voir un gouvernement soi-disant canadien-français poursuivre une œuvre de suicide national, aider l'envahisseur à chasser nos compatriotes hors de leur pays comme on a fait autre fois aux Acadiens ?

Pourquoi s'acharnent-ils ainsi aux pauvres gens ? Car en fin de compte, il ne faut pas être bien fort en mathématiques pour se convaincre que la taxe des deux fois plus sur le pauvre. D'après le gouvernement, moins une propriété a de valeur, plus elle doit contribuer au trésor.

Il y a plus : les choses sont ainsi arrangées que les millionnaires seuls échappent complètement à la taxe. Ici les millionnaires sont les magnats des chemins de fer, les actionnaires des grandes compagnies minières, ceux qui spéculent sur les stocks, les terres, les bois, etc. Eux seuls peuvent aujourd'hui, sous le bon gouvernement de Boucherville, se passer de la main à la main des millions de valeurs sans avoir un sou de taxe à payer.

C'est encore pure fantaisie, va sans doute nous répondre quelque bon bleu bien encouré ! Oui, eh bien, qu'il lise donc le fait consigné aujourd'hui même dans nos dépêches d'Ottawa et qu'on peut aussi lire en toutes lettres dans les journaux conservateurs. La Banque de Montréal vient de vendre à de riches marchands de bois de une "limites" d'une valeur pour le prix de \$915,000, et le télégraphe ajoute que la valeur réelle est de \$200,000 en comptant les billets coupés sur les limites.

C'est donc au fond un cadeau de \$3,000 que le gouvernement fait à des riches, tandis qu'il presse les petits propriétaires qui ont tout juste de quoi vivre. Est-ce juste, voyons ?

Et puis, la taxe aurait été si facile à prélever sur ces transactions de concessions forestières et minières ! Le bureau d'enregistrement pour ces sortes de transactions, c'est le département des Terres de la Couronne. On pouvait la prélever sans frais et sans bruit ; car qu'est-ce que \$3,000 sur \$200,000 ?

D'après l'échelle des impôts dans tous les pays civilisés, c'est moins en proportion que \$30 sur \$2,060. Partout par exemple on existe l'impôt sur le revenu, le taux de la taxe s'élève en proportion du montant.

LES ETRANGERS NE SONT PAS ADMIS

Les étrangers, c'est le peuple, ce sont les naus qui ont porté au pouvoir le grand seigneur de Boucherville et les petits seigneurs qui l'accompagnent, sous prétexte de débarrasser la province de voleurs qui avaient tellement volé qu'ils en sont ruinés à la peine.

C'est le *Chronicle* qui annonce le nouvel édit ce matin. A l'avenir, il est inutile pour tous ceux qui ont des promesses dorées des ministres et de leurs amis pendant les élections, de se présenter au Parlement. Ils ne seront même pas admis. Les portes leur seront fermées au nez !

"Il est temps que cela finisse," dit le *Chronicle*. "Le peuple a été ce dernier nières années tellement habitué à ce système qu'il n'est peut-être pas trop surpris qu'il y persiste, mais on s'a apercevoir sous peu qu'un nouvel ordre de choses a été établi dans les bureaux du gouvernement et qu'il est tout à fait inutile de s'y présenter pour demander des places dans le service public, ou pour le règlement de réclamations non commerciales, quel que soient les personnes qui les présentent. Il est aussi bon que cela soit tout de suite bien compris, afin de sauver du temps, non-seulement aux ministres, mais aussi aux réclamants et aux chercheurs de places."

C'est absolument ce que nous prévoyions avant le 8 mars. Maintenant que le peuple a donné sa signature en blanc et une énorme majorité au gouvernement de Boucherville, celui-ci ne veut plus avoir rien de commun avec les petites gens.

Le *Matin* annonce que M. Amyot a l'intention de résigner son mandat pour se livrer entièrement à l'exercice de sa profession.

Le choléra est rendu à Londres. On pourra suivre la marche de l'étau en lisant les dépêches de la seconde page.

Le professeur Magnan, de l'Ecole Normale, est à la Malbaie depuis quelques jours et se remet assez vite des suites de son terrible accident de voiture.

Petit calcul mental à l'usage des taxes : Pour les transactions foncières, noter les deux premiers chiffres de gauche, diviser par deux et additionner. Ex. : Evaluation municipale : \$1,500.00

15 ÷ 2 = 7.50
+ 7.50
22.50

Pour le salaire des employés civils, multiplier par 2 les deux premiers chiffres de gauche, diviser par 4, et additionner les deux produits. Ex. : Salaire de \$1,200.00

12 × 2 = 24
+ 6
30.00

On ignore assez généralement que les employés civils ont à payer une commission énorme de 10 % sur leur nomination, en vertu d'une ordonnance ministérielle promulguée il y a quelques semaines dans la *Gazette Officielle*, plus \$10 pour les frais d'immatriculation.

Dernières Dépêches
Nouvelles de Montréal

La constitutionnalité des nouvelles taxes à l'étude
LE GÉNÉRAL HERBERT

Collision sur le fleuve
CHUTE TERRIBLE
Encore une amourette

Montréal, 9 juillet.—Il n'y a plus un seul placard dans la ville. C'est la preuve qu'il n'y a aucun cas de maladie contagieuse.

Un nommé Denis St-Denis, a été tué ce matin à l'Est de la ville.

Il travaillait à la construction de l'église catholique dans la rue Centre, à la Pointe St-Charles.

Il était occupé à travailler au clocher quand il perdit l'équilibre et tomba à une hauteur de 48 pieds.

On avait dit, et on fit demander la voiture d'ambulance, mais il a rendu le dernier soupir avant d'être transporté à l'hôpital Notre-Dame.

Le gouvernement vient d'installer une dame au bureau de poste. C'est la seule dans tout le personnel de service.

Le *Witness* dit que l'attention publique est éveillée par les articles de l'*Electeur* sur la constitutionnalité des nouvelles taxes. Les conservateurs ont chargé un comité composé d'avocats éminents d'étudier les objections faites par l'*Electeur*.

Le grand connétable Bissonnette, et le constable Lambert ont arrêté ce matin le capitaine Plante et le pilote René Renaud du vapeur *Vega* sous l'accusation d'avoir volontairement causé des dommages au vapeur *Arcté* qui fait le trajet entre Montréal et Longueuil.

Le steamer *Vega* appartient à une nouvelle compagnie de citoyens de Longueuil formée dernièrement. Les deux steamers rivaux sont venus en collision ce matin, vers 8 h. 30. Le steamer *Arcté* a éprouvé de graves avaries à la poupe. Cette affaire a causé une certaine sensation parmi les gens de Longueuil.

Lors de l'accident il y avait à bord des deux vapeurs un certain nombre de passagers, entre autres plusieurs femmes. Cet accident a naturellement causé une panique à bord.

—Nous avons encore aujourd'hui à enregistrer la disparition mystérieuse d'une jeune fille de nom Atkins.

Il paraîtrait que la jeune fille en question, qui n'est âgée que de 17 ans, s'est envolée de l'autre côté de la ligne 45ème, avec un courtier d'assurance de cette ville.

Le détective Barrett est parti hier soir pour New-York, à la recherche du jeune couple.

Le général Herbert a passé sept jours au camp de St-Jean. Il est très satisfait du résultat de son inspection. Il a beaucoup admiré une compagnie formée de Sauvages sous le commandement du capitaine Z. Reid. Il a passé plusieurs bonnes soirées au milieu d'eux, les faisant danser et chanter. Il est resté le 5 du camp de St-Jean après avoir pris congé des officiers du 7ème bataillon qui lui ont rendu son séjour agréable. Le général n'a eu que le temps de sauter dans l'express qui était en retard et qui essayait de rattraper le temps perdu. Un inconnu qui a voulu s'offrir par M. J. B. Tackberry, le roi fait tuer sans l'intervention du colonel d'Orsonnets à qui il est redevable de la vie.

ECHOS D'OTTAWA

Une transaction de \$200,000 qui ne paye pas de taxe

Le gouvernement de Boucherville fait de \$3,000 à \$5,000 de millionsnaires

Ottawa, 9 juillet.—M. Chapeau est retenu à son lit par la maladie, depuis trois jours.

—Les chambres seront prorogées cet après-midi. Les invitations sont lancées.

LES FÊTES DU 22 ET 23 AOUT

Le comité de la société Saint-Jean-Baptiste chargé de l'organisation du grand banquet qui sera donné le soir du 22 août s'est réuni hier soir.

Étaient présents : MM. Roch Boissac, président ; B. Letellier, secrétaire ; L. A. Bergeron, J. O. Veinier, C. F. Lacombe, W. J. A. Poullet, J. H. E. Plamondon, comités et ordonnateur.

Le comité a décidé d'accepter la nomination de M. Geo. E. Sauvat, marchand de fruits, rue Saint-Joseph, pour le menu du banquet.

Lundi soir, le comité de régie de la société se réunira à l'Hôtel-de-Ville pour s'occuper de l'organisation de la procession et des cartes qui seront vendues pour les fêtes.

Le dessin des cartes est très joli, d'un fini tout à fait artistique. Il contient les portraits de Son Éminence le cardinal Taschereau, de M. Bardy, ancien président et fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et de M. J. B. Caouette, le président actuel.

La société a lancé une foule d'invitations aux sociétés nationales canadiennes-françaises du pays et des Etats-Unis et presque toutes ont répondu qu'elles prendraient part aux démonstrations commémoratives du 22 et 23 août.

En somme tout fait prévoir que ces fêtes patriotiques et religieuses seront les plus importantes que nous aurons jamais eues ici à Québec.

L'hôtel Château-Frontenac

Environ cent huit à cent quinze ouvriers en tout, à part des charretiers étaient employés à la construction du nouvel hôtel jusqu'à avant-hier, mais plusieurs ont laissé l'ouvrage depuis, plaignant, paraît-il, qu'on ne leur donne pas des salaires raisonnables. Il n'y a plus que 67 ouvriers, mineurs, maçons et autres aujourd'hui.

Contreirement à ce qu'on annonce ce matin, il n'y a que dix-sept maçons qui travaillent aux fondations, et non dix-huit.

Si les ouvriers se mettent comme cela à abandonner l'ouvrage tous les jours, avant dix jours il n'en restera pas assez pour continuer l'entreprise.

On ne peut accuser ceux qui sont actuellement à l'œuvre de flâner ou de ne pas travailler assez vite, parce que nous avons rarement vu des ouvriers se prodigier avec plus d'ardeur et d'ensemble pour que l'entreprise arrive à bonne fin au temps fixé.

Des dix heures ce matin, un de nos jeunes artisans employés au minage, nommé Elzéar Gagnon, a été victime d'un accident qui va l'obliger à garder la maison pendant plusieurs jours.

Sa besogne consistait à tenir le foret. Un des coups de marteau a été porté sur son bras et il a été transporté en voiture à sa résidence à St-Jean.

Il est très pauvre, marié et père de trois enfants.

EXAMENS DU BARREAU

CANDIDATS ADMIS A L'ETUDE DU DROIT

Les examens pour l'admission à l'étude du droit se sont terminés hier après-midi à deux heures et demie.

Les aspirants furent : MM. Pierre Beaulac, de Montréal ; J. B. Archambault, Louis J. Chailfoux, Alphonse Décar, Hérodias Guouard, Emile Joseph, Ch. H. Lavallée, William Gamble, Louis J. S. Morin, Louis A. Rivet, Alédrio Robillard, Elzard J. Bie. Roy, Paul St-Germain, Louis Scotté, Ernest Tétréan, Alfred Verdun, M. J. E. Horace Cimon, Joseph Alphonse Comeau, J. L. Gérin Normand, qui ont été admis sur production des diplômes leur conférant les degrés universitaires.

MM. A. C. Hanson, Win Donohue, Robert A. P. Taschereau, T. J. Curran ont passé sur les Lettres, et M. Deligny, Mathias G. E. Gibbons, Eudore Chouinard, L. J. Arthur Brassard, Pierre Cantin, E. Emile Morin, Wilfrid Bessette, Théo. B. Roy, Napoléon Champagne ont subi avec succès l'examen sur les sciences.

MM. Mathieu, Gibson, Brassard, Cantin, Marion et Bessette ayant précédemment réussi dans l'examen sur les lettres, se trouvent admis à l'étude du droit.

Tribunaux correctionnels

Ce matin, le Marché Champlain présentait un travestissement d'œil. Le spectacle de légumes de toutes sortes, la véritable parterre de plants et de bouquets en fleur. Les savoureuses fraises des champs étaient en quantité et se vendaient à un prix raisonnable. Le beurre tient bon à 12c et 17c. Les œufs frais valaient 12c. Le lait se vendait à la douzaine de piécés.

Les patates nouvelles ont fait leur apparition, mais ne peuvent s'en payer le luxe que les cossus ; elles se vendaient bien un cent la pièce, croyons-nous.

Nous avons malheureusement encore à constater que des bateaux de pêche ont été saisis par le fleuve et rendent à Montréal les jours de marché, pour éviter de payer la taxe de quaiage imposée par notre conseil de ville. C'est autant de perdu pour nous.

Il se confirme que des pourpailleurs ont lié entre les propriétaires de cabarets des paroisses d'en haut afin de s'entendre pour ne pas venir à Québec les jours de marché tant que la taxe ne sera pas abolie.

Un nous dit que si cette entente vient à se conclure des marchands de la Basse-Ville se proposent de nolisier le *Bienvenue* pour faire ce service.

Il est vraiment regrettable que l'on n'ait pas cru devoir faire disparaître la taxe de quaiage, qui est une entrave sérieuse au commerce local.

Courageux sauveteurs

Vers cinq heures hier après-midi, comme l'un des traversiers quittait le quai Lévis, un homme se précipita dans le fleuve, entraînant avec lui un feu de bois qui était à bord. On s'empressa de courir aux sautois, mais l'enfant aurait certainement été noyé, avant qu'on les en détachées. Ce que voyant, MM. Charles et Patrick Murphy, le fils de M. Murphy, se trouvaient à bord, se jetèrent simultanément à l'eau, tout habillés, et réussirent à ramener le petit à la surface ; il était temps, le petit était dans un état d'insensibilité complète. Seul la bravoure des frères Murphy, le boy se serait infailliblement noyé. On nous dit que l'enfant est la personne qui doit la vie à ces messieurs.

Une médaille et une récompense quelconque devraient leur être décernées.

Au parc Déry

Depuis longtemps on se plaint qu'à Québec il n'y a pas de lieu d'amusement. Le dimanche surtout, ceux qui sont forcés de passer le dimanche à la ville ne savent où aller.

Des hommes dont l'esprit d'entreprise ne connaît pas d'obstacle, ont résolu de combler cette lacune. Les propriétaires du parc Déry sont décidés à ne reculer devant aucun sacrifice pour faire de leur parc un lieu de plaisir et de détente à l'usage du public. On pourra assister à une représentation de variétés tout en respirant les bonnes émanations des champs.

Montréal a son parc Sohmer où se rendent tous les jours des milliers de personnes, pourquoi Québec n'aurait pas son parc Déry ?

Nous félicitons MM. Déry et Laroche de leur esprit d'initiative et ne doutons pas un seul instant qu'ils obtiennent un grand succès. Les foules énormes qui se sont portées à leur parc aux représentations qui y ont déjà été données en sont la preuve.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une nouvelle série d'amusements a été organisée pour demain au parc Déry.

Chaque article du programme est une attraction suffisante pour attirer des milliers de personnes au parc demain après-midi et vaud deux fois le prix d'entrée.

Se rendant aux instances prières du public, la célèbre Mme Kabowitz a consenti à retarder son départ et renouvelera ses péripéties exploits. Ceux qui l'ont vu sauter, calmer, souriante, du haut de la tour sur le sol rouler en l'air, ont été émerveillés.

Les fameux acrobates québécois, les frères Dinel, Turcotte et Thibaut seront aussi sur le terrain et exécuteront quelques-uns de leurs tours de force si admirés des amateurs.

Entre temps, la fanfare de Beaufort exécutera le joli programme que voici : Rhyt About, Quickstep R. F. Webb L'Andalous, Fantaisie Ouverture par Chillard. Canzone Napolitaine, Thème et variations (par A. Liberati).

Solo pour Cornet
Loris Dreamland, Valse Otto Reeder
Tramp Tramp Tramp, par T. H. Rollin.

RE-OUVERTURE
BON MARCHÉ SANS PRECEDENT
THÉS
RECOLTE DE 1892-93

Reçu directement du marche de Mining Lane
Sous la direction d'un connaisseur professionnel
POUR LA QUALITE, BIEN POU LES EGALE, AUCUN NE LES SURPASSE

DETAILLES AUX PRIX DU GROS
Grand entrepôt de Thé, 10 Rue St-Jean

Thé Noir, bon qualité (demi-feuille) prix étonnant..... 15c.
Thé noir de choix, plein corps, force intense, breuvage exquis..... 20c.
Le "Thé surprise" à 30c. par livre. Délicieuse mixture de thé indien et chinois, absorbant l'humidité et odorant..... 30c.
Mixture Ceylan, Chine, Darjeeling, Java, Indes, etc..... 40c.
Mixture, indien et Ceylan, le plus fin et le plus délicieux du Dominion..... 45c.
Japan noir coloré, (demi-feuille) et plein corps bonne qualité..... 12 et 15c.
Ceylan, Chine, Orange Pekoe, Flowery Pekoe, et autres variétés de choix de thé..... 20c.
Ceylan, extra, Flowery Oolong..... 60c.
Hysou extra choix de Assam..... 60c.
Demi-casse Golden Tip, de la plantation Carrière, valeur de 100 piécés..... 60c.
Namou, Assam, Darjeeling, Cachar, Sylhet, Kangra (Himalaya), Ceylan, Seohong, Pouchou, Orange Pekoe, Flowery Pekoe, et autres variétés de choix de thé..... 60c.
Thé extra choix de Assam..... 60c.
5 % d'escompte pour argent comptant.

N'oubliez pas l'adresse :
Grand Entrepôt de Thé, No 10, rue St-Jean
A. WATTERS & CIE
TELEPHONE No 149

9 juillet—6m.

PHILIPPE TURCOTTE

Gros et en Détail

informe le public et ses nombreuses pratiques qui fera une réduction de vingt-cinq pour cent sur toutes chaussures achetées chez lui. Avant acheté une grande quantité de chaussures argent comptant, les acheteurs devront en bénéficier. Les ouvrages sur commande sont surtout sur velles avegrand soin et faits sur patrons importés spécialement des grandes manufactures européennes, et par des mains très habiles.

M. Philippe Turcotte,
130, RUE ST-JOSEPH,
St-Roch, Québec.

21 mai 1892.

PERDU.—Mercredi matin, le 6, une montre en argent avec garde, pour dame, a été perdue depuis le commencement de la rue St-Pierre jusqu'à la rue St-Joseph. La personne qui l'a trouvée, en la remettant au No 311, rue St-Jean, sera généreusement récompensé.
8 juillet—3

NOUS soussignés donnons avis que nous ne serons responsables d'aucune dette contractée en notre nom par Francis Bourbeau, notre fils adoptif, sans un écrit de nous mains habiles.
ELISE BOURBEAU, Comptant.

LINGERIE HYGIENIQUE

Assurez-vous la santé et le confort durant les chauds de l'été en portant notre Lingerie et Bonneterie hygiénique. Toutes les grandeurs en stock.

CHEMISES NEGLIGE

Nous avons un assortiment complet de ces chemises désirables, en flanelle, Oxford, soie, etc., et autre.

Derniers goûts dans les costumes de bains de mer

W. Vincent

RUE DE LA FABRIQUE
GRAND AVANTAGE

Prix réduits sur Pianos et Harmoniums
Termes de paiement libéraux et avantageux

VOYEZ

PIANOS vendus par acomptes ; la balance \$1 par semaine.
HARMONIUMS : même vente par acomptes ; la balance \$1 par semaine.
PIANOS A LOUER
Depuis \$3 à \$7 par mois.

CHEZ

ALLAIRE
93 & 95
RUE ST-JEAN
Coin de la rue St-Stanislas
HAUTE-VILLE, QUEBEC

DECES
PARADIS.—A l'ancienne Lorette est décédé le 29 juin dernier, François Paradis, de St-Jean, comté d'Arthabaska.
Le défunt a été inhumé à l'ancienne Lorette, vendredi, le 1er juillet courant. R. I. P.

BELLEVUE.—Le Socrant est décédé à la Petite Rivière, M. Léon Bellevue, à l'âge de 56 ans et 6 mois. Il était le frère de Sir N. F. Bellevue, C. C. M. G.
Les funérailles auront lieu lundi, le 9 juillet, à 10 heures, à la résidence de M. L. Bellevue, pour se rendre à Ste-Foy où aura lieu l'inhumation.
Parents et amis sont priés d'y assister.

MORAN.—Au Faubourg St-Jean, le 8 du courant, à l'âge de 3 mois et 2 jours, Marie Jeanne Moran, enfant de J. A. Moran, mar. Elle sera inhumée dimanche, à 4 h. l'église St-Jean-Baptiste.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Liniment Minard guérit la touge.
Liniment Minard à vendre partout.